

délibération :
D_2022_8_8

L'an deux mille vingt deux, le vendredi 01 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 24 Juin 2022

Présents : 16

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame GANNE Julie, Madame LALANDRE Sophie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur NICOLEAU Thierry, Madame RENARD Annie

Votants : 18

**Objet : Evolution du service
transport**

Pouvoirs :

Monsieur REVEREAULT Jean a donné pouvoir à Monsieur PONTINI Daniel
Madame ALIX Florence a donné pouvoir à Madame GANNE Julie

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur REVEREAULT Jean, Madame ALIX Florence, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Vu la forte évolution nationale du coût des matières premières, soit plus de 120 000€ pour la collectivité cette année par rapport à l'année 2021,

Vu le débat d'orientation budgétaire 2022 du 25 03 2022, où le conseil municipal a été conduit à prendre des décisions difficiles pour préserver l'équilibre budgétaire de la commune : réduction des dépenses, recherches de financements complémentaires sur les actions et animations, augmentation de la fiscalité, priorisation des investissements à venir en faveur de la rénovation énergétique.

Ainsi, le conseil municipal s'est réinterrogé sur le fonctionnement et le coût des services déployés depuis de nombreuses années à Mouthiers.

Aujourd'hui, la régie transport mobilise 2 bus transports en commun et 4 agents formés, des frais de contrôles, d'entretien et le renouvellement du grand bus, se pose de par son ancienneté. La fréquentation est faible et très variable. Sur une quarantaine d'enfants inscrits en début d'année, seulement une petite vingtaine utilise ce service. Plusieurs scénarii ont été étudiés (régie, délégation...) qui nécessiteraient de dégager un solde de 50 000€/an pour la collectivité, coût qu'elle ne peut assumer.

C'est pourquoi au vu de ce contexte, le bureau a été conduit à envisager le fonctionnement d'un service moins couteux avec un minibus et d'en limiter l'accès sur des critères de quotient familial, dont le montant serait inférieur à 0.5 SMIC ou sur dérogations.

Une information aux familles a été communiquée dans les cahiers le 17 juin afin de récolter au plus tôt le nombre de personnes susceptibles de répondre à ce critère, et d'évaluer les demandes particulières complémentaires. Un débat a eu lieu lors du conseil d'école du 20 juin.

Un courrier a été envoyé ce vendredi 24 juin pour apporter des éléments de compréhensions complémentaires aux familles.

AR Prefecture

016-211602362-20220701-D_2022_8_8-DE
Reçu le 15/11/2022

Il est à rappeler que lors du vote du budget, il a été décidé de préserver les moyens alloués à la qualité des services enfance jeunesse en maintenant sa subvention aux associations du territoire, dont la subvention à l'amicale de l'école de 28 000€ pour les activités socio-culturelles et sportives, à la classe de découverte, à l'accompagnement complémentaire sur la pause méridienne déployée par Effervescentre de 12 000€, à mettre en place la tarification sociale pour le repas à 1€, à partir de la rentrée scolaire 2022 touchant 70% des familles.

Suite au courrier, 19 familles ont répondu pour faire part de leur demande ou/et précisant leurs demandes : horaire atypique, problème de mobilité, parent seul...

Les échanges portent sur la nécessité d'accompagner les familles dans ce changement notamment à travers le covoiturage. Cela permet aussi de remettre du lien social.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accompagner les familles dans la mobilisation du co-voiturage. Un courrier leur sera envoyé avant le 7 juillet pour identifier les demandes et besoins de co-voiturages. Une réunion est prévue le mardi 30 août à 18h à l'école pour en échanger.
- **D'ETUDIER** les demandes de dérogations à l'issue des solutions pouvant être trouvées par co-voiturage.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 01/07/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 15/11/2022

**Le Maire,
Michel CARTERET**

